

# Rapport résumé 2023





## Chères personnes assurées, chères entités employeuses,

Nous avons une bonne nouvelle à célébrer: la Caisse de pensions ASMPP/feusuisse a clôturé l'exercice 2023 avec un bilan très réjouissant. Ce résultat était loin d'être acquis car la situation internationale est restée marquée par les tensions géopolitiques, les conflits en Ukraine et au Proche-Orient et par les changements économiques. Dans de nombreux pays, la reprise de l'inflation a entraîné des tensions, notamment sur les marchés immobiliers.

Cet environnement difficile a constitué un défi pour toutes les caisses de pensions, y compris la nôtre. Compte tenu de ce contexte tendu, nous pouvons nous réjouir de l'évolution positive de nos actifs immobilisés. Nous avons pu atteindre un rendement total de 6,2% durant l'exercice 2023, ce qui constitue un résultat solide et réjouissant. Fin 2023, le degré de couverture était encore nettement positif, progressant à 116,72%. Malgré le climat d'incertitude mondial, nous avons enregistré une performance financière solide durant l'année écoulée et avons pu assumer pleinement notre responsabilité vis-à-vis de nos personnes assurées. En tant qu'investisseur à long terme, nous avons une nouvelle fois démontré notre capacité à faire face aux défis d'un marché perturbé. Nous y parvenons en restant fidèles à notre stratégie de placement et en procédant à des optimisations ponctuelles et très ciblées.

La Caisse de pensions ASMPP/feusuisse, avec ses 5'297 personnes assurées, vise en priorité à garantir la couverture financière de ses membres une fois à la retraite. Même si cette échéance peut paraître encore lointaine, la caisse de pensions se doit de garantir une prévoyance solide à chaque étape de la vie. En effet, elle apporte également un soutien financier en cas d'événements imprévisibles comme l'invalidité ou le décès d'une personne assurée. Par conséquent,

la Caisse de pensions ASMPP/feusuisse s'efforce d'être l'interlocutrice de ses personnes assurées et de leur fournir les informations et les outils leur permettant, le cas échéant, de prendre des décisions éclairées concernant leur prévoyance vieillesse.

Au cours de l'année, plusieurs décisions en matière de prévoyance vieillesse seront prises, également sur le plan politique. Après un certain temps, les systèmes établis sont comparés à la réalité actuelle et, si nécessaire, adaptés à celle-ci. Il s'agit là d'un des piliers de notre Etat-providence. La votation relative à la réforme de la LPP posera des jalons importants dans le 2<sup>e</sup> pilier. En tant que caisse de pensions, nous misons sur la stabilité et la sécurité. C'est pourquoi nous sommes affiliés depuis de nombreuses années à propos, la Fondation collective des arts et métiers suisses. En effet, la taille contribue également de manière déterminante à la stabilité et à la sécurité. En tant qu'œuvre de prévoyance, nous pouvons notamment bénéficier d'effets d'échelle conséquents.

C'est avec optimisme et confiance que j'envisage ce nouvel exercice en cours. Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à faire de l'année 2023 un exercice couronné de succès pour la Caisse de pensions ASMPP/feusuisse. Je vous invite à lire attentivement ce rapport et me réjouis de recevoir vos commentaires constructifs et vos suggestions.

Jörg Bürgi

Caisse de pensions ASMPP/feusuisse  
Président de la commission d'assurance

<b>Actifs</b>	<b>Au 31.12.2023 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2022 en CHF</b>
<b>Placements</b>	<b>367 885 752.67</b>	<b>325 480 020.01</b>
Liquidités	1 491 366.97	4 561 703.87
Créances et prêts	10 822 761.70	20 119 652.14
Titres	355 571 624.00	300 798 664.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>3 134 208.10</b>	<b>1 629 306.30</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>259 495 528.00</b>	<b>260 459 262.00</b>
<b>Actifs</b>	<b>630 515 488.77</b>	<b>587 568 588.31</b>

<b>Passifs</b>	<b>Au 31.12.2023 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2022 en CHF</b>
<b>Engagements</b>	<b>362 430.91</b>	<b>266 719.01</b>
Prestations de libre passage et rentes	32 681.30	199 136.86
Banques / Assurances	181 455.10	–
Autres engagements	148 294.51	67 582.15
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>58 467.05</b>	<b>17 741.25</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur</b>	<b>6 155 704.33</b>	<b>5 699 601.48</b>
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	6 155 704.33	5 699 601.48
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
<b>Provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>534 577 891.60</b>	<b>520 604 431.75</b>
Capitaux de prévoyance des actifs	201 673 639.60	197 815 107.75
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	33 057 239.00	23 932 305.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	259 495 528.00	260 459 262.00
Provisions techniques	40 351 485.00	38 397 757.00
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>	<b>73 224 341.00</b>	<b>60 980 094.82</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres / découvert</b>	<b>16 136 653.88</b>	<b>–</b>
Situation en début de période	–	45 687 931.22
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	16 136 653.88	–45 687 931.22
<b>Passifs</b>	<b>630 515 488.77</b>	<b>587 568 588.31</b>

	<b>01.01.–31.12.2023</b>	<b>01.01.–31.12.2022</b>
	<b>en CHF</b>	<b>en CHF</b>
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>38 701 101.85</b>	<b>37 453 832.04</b>
Cotisations des salariés	16 803 036.35	16 776 521.17
Cotisations des employeurs et des indépendants	17 201 792.60	17 157 989.43
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–757 570.60	–1 205 791.35
Primes uniques et versements supplémentaires	3 714 452.80	2 997 349.10
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	1 207 904.75	1 207 550.20
Subsides du fonds de garantie	531 485.95	520 213.49
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>15 920 750.89</b>	<b>15 227 452.26</b>
Apports de libre passage	15 622 534.99	14 405 007.76
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	298 215.90	822 444.50
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>54 621 852.74</b>	<b>52 681 284.30</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>–29 360 931.05</b>	<b>–27 033 154.30</b>
Rentes de vieillesse	–8 758 535.10	–8 469 340.85
Rentes de survivants	–1 721 862.65	–1 713 912.50
Rentes d'invalidité	–2 431 182.90	–2 472 371.50
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–14 731 787.45	–13 881 841.45
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–1 717 562.95	–495 688.00
<b>Prestations de sortie</b>	<b>–24 651 670.05</b>	<b>–26 378 304.18</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	–22 727 682.20	–24 690 245.93
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–1 923 987.85	–1 688 058.25
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>–54 012 601.10</b>	<b>–53 411 458.48</b>
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>	<b>–15 387 528.00</b>	<b>–13 382 244.30</b>
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	2 226 092.00	8 521 014.80
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–9 124 934.00	–11 954 325.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	–1 953 728.00	–3 926 018.00
Rémunération du capital épargne	–6 084 623.85	–6 021 157.25
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–450 334.15	–1 758.85
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>20 228 879.00</b>	<b>21 952 503.10</b>
Prestations d'assurance	14 243 142.00	14 581 494.10
Part d'excédents provenant des assurances	5 985 737.00	7 371 009.00



	01.01.–31.12.2023 en CHF	01.01.–31.12.2022 en CHF
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-7 371 090.71</b>	<b>-13 054 009.44</b>
Prime d'assurance	-6 931 916.60	-7 138 077.85
– Primes de risque brutes	-6 062 295.95	-6 271 667.45
– Primes pour frais de gestion	-869 620.65	-866 410.40
Apports uniques aux assurances	-207 730.65	-5 672 859.55
Cotisations au fonds de garantie	-231 443.46	-243 072.04
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-1 920 488.07</b>	<b>-5 213 924.82</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>31 219 058.00</b>	<b>-53 806 086.99</b>
Résultat des liquidités	18 095.45	-11 990.64
Résultat des créances et prêts	5 796.30	245.30
Résultat des titres	32 285 102.65	-52 772 333.35
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	–	–
Résultat des immeubles	–	–
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-30.70	-101.95
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-5 768.70	-11 175.35
Frais de gestion de fortune	-1 084 137.00	-1 010 731.00
<b>Dissolution / constitution de provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Autres produits</b>	<b>5 144.19</b>	<b>2 024.95</b>
Produits de prestations fournies	–	–
Autres produits	5 144.19	2 024.95
<b>Autres charges</b>	<b>-266.21</b>	<b>-45 929.10</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>-922 547.85</b>	<b>-847 239.44</b>
Administration générale	-869 185.05	-799 143.35
Frais de marketing et de publicité	–	–
Activités de courtage	-8 177.40	-1 889.57
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-40 615.40	-41 306.52
Autorités de surveillance	-4 570.00	-4 900.00
<b>Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation</b>	<b>28 380 900.06</b>	<b>-59 911 155.40</b>
<b>Dissolution / constitution des réserves de fluctuation</b>	<b>-12 244 246.18</b>	<b>14 223 224.18</b>
<b>Excédent de produits / charges</b>	<b>16 136 653.88</b>	<b>-45 687 931.22</b>

### Forme juridique et but

La Caisse de pensions ASMPP/feusuisse est une oeuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Les présents comptes partiels traitent exclusivement les données de l'oeuvre de prévoyance et non celles des comptes consolidés de proparis au niveau de la fondation.

### Organe suprême, direction et droit de signature

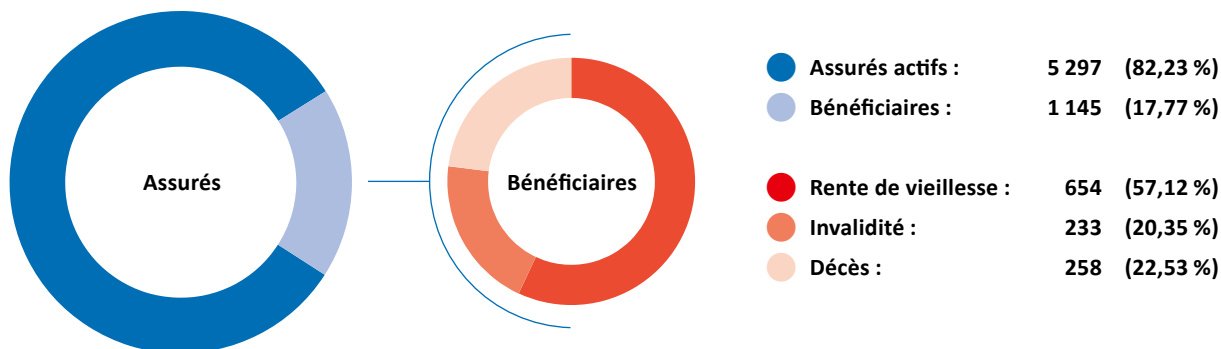
La commission d'assurance paritaire de l'oeuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Bürgi Jörg	Président	Représentant des empl.	2020–2024
Campanello Bruna	Vice-présidente	Représentant des sal.	2020–2024
Farner Thomas	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
Farrer Corsin	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Giovannelli Vincenzo	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
König Michael	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Kund Corinne	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Liebi Hanspeter	Membre	Représentant des empl.	2020–2024
Sabbadini Susanna	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
Taha Ibrahim	Membre	Représentant des sal.	2020–2024
Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de compensation des arts et métiers suisses Brunnmattstrasse 45, Postfach, 3001 Bern		
Contact	031 379 42 42 <a href="mailto:ak105@ak105.ch">ak105@ak105.ch</a>		
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse de compensation AVS des arts et métiers suisses Directeur de la Caisse de pensions : Adrian Mast		
Droit de signature	L'oeuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

### Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	OBT AG, St. Gallen Réviseur principal : Christian Siegfried
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Jean-Claude Bregnard
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPP) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Isabelle Künzli

### Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires<sup>1</sup>

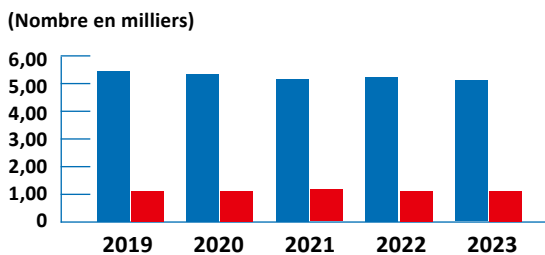


**8,2**  
Assurés actifs, par rente de vieillesse<sup>2</sup>

**6,2 %**  
Rendement net sur le total du bilan

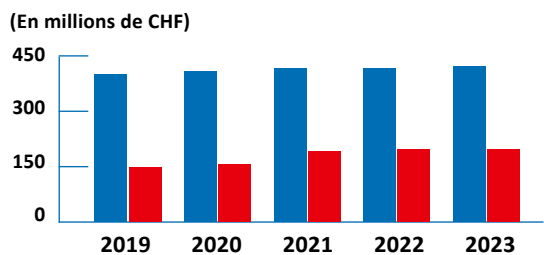
**772**  
Entreprises

### Structure actifs/ bénéficiaires de rentes



● Actifs  
● Bénéficiaires de rentes

### Capital de prévoyance des actifs/ bénéficiaires de rentes<sup>3</sup>



● Actifs  
● Bénéficiaires de rentes

<sup>1</sup> Le total des bénéficiaires des prestations (vieillesse, invalidité, décès) comprend également les rentes d'enfants et d'orphelins.

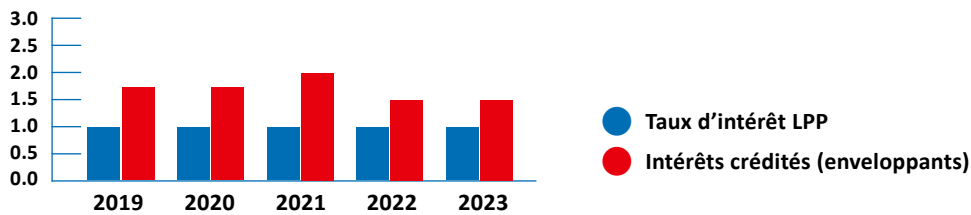
<sup>2</sup> en tenant compte des rentes de vieillesse réassurées (sans risque de longévité)

<sup>3</sup> en tenant compte des réserves mathématiques des rentes réassurées (sans risque de longévité)



## Taux d'intérêt LPP/ Intérêts crédités

(en %)



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2023, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 1,50 % (année précédente 1,50 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

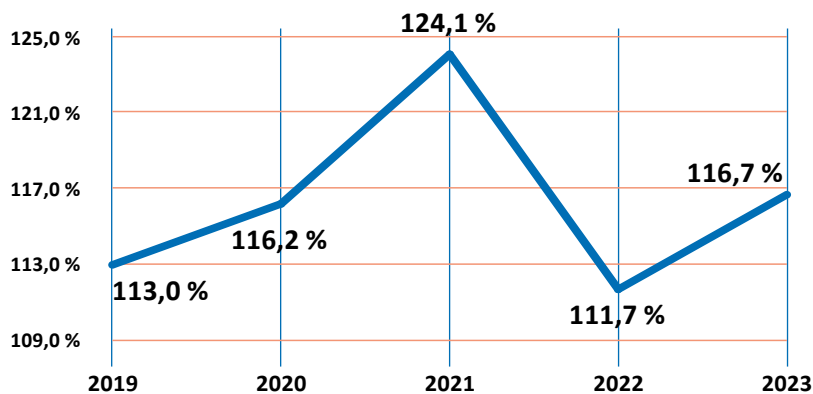
La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

**Avoir de vieillesse LPP :**  
CHF 347 131 999

**Avoir de vieillesse surobligatoire :**  
CHF 89 993 950



## Degré de couverture au 31.12.



# 100 %

Degré de formation des réserves pour fluctuations de valeurs cibles

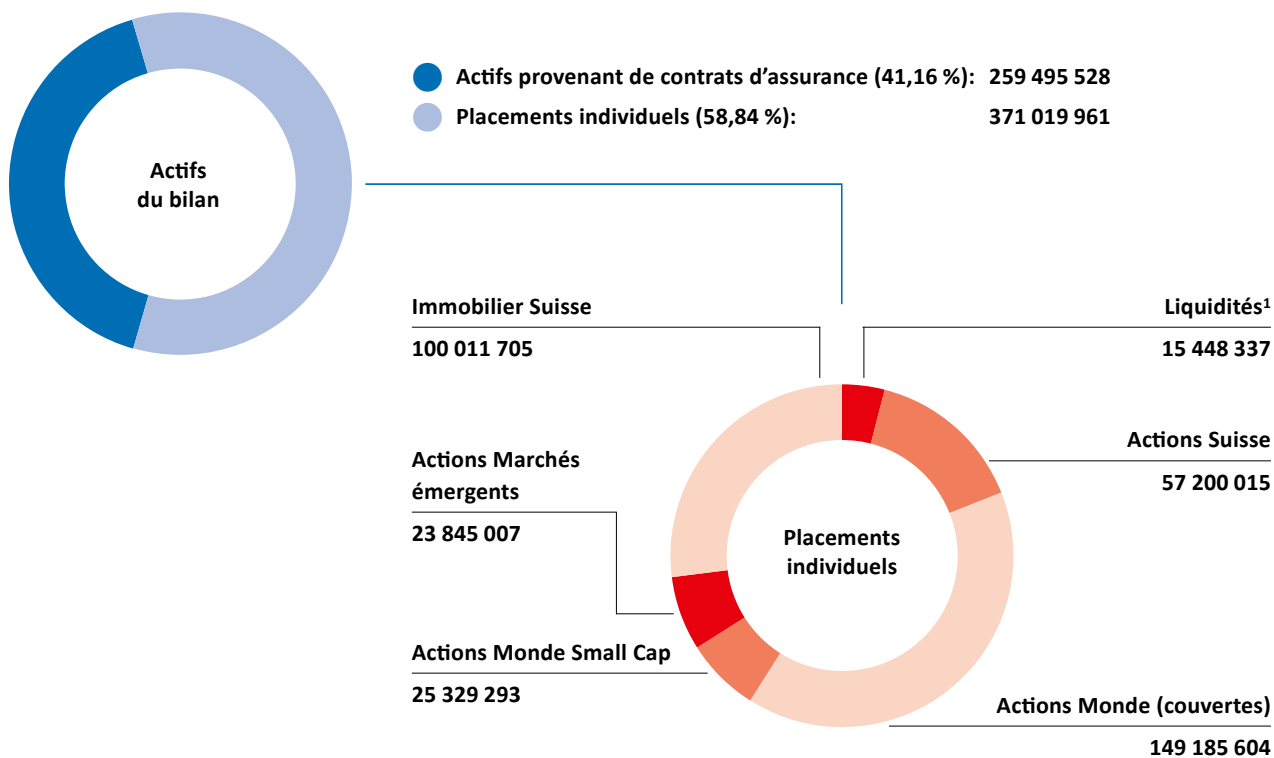
# 100 %

Transparence des coûts

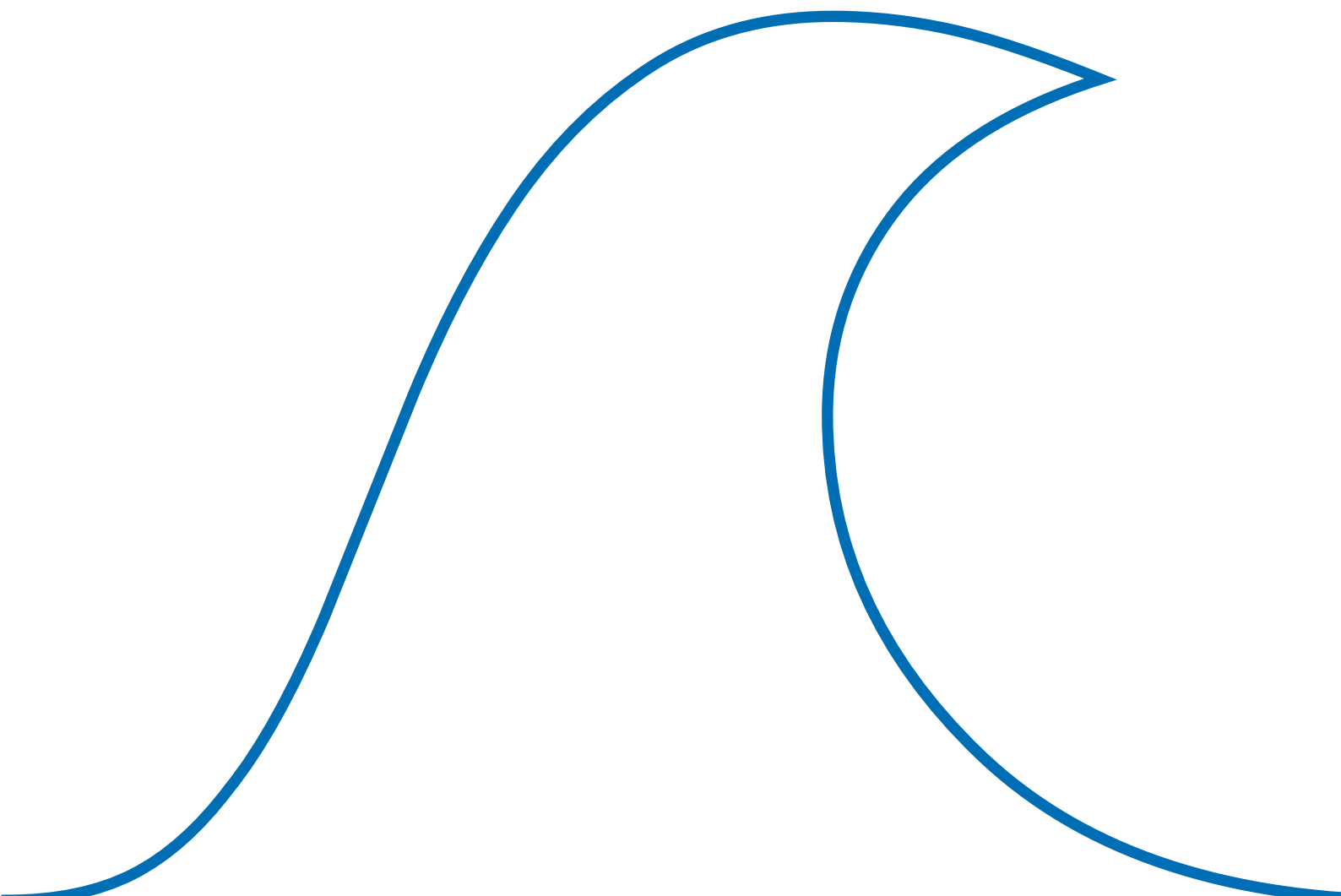
# 0,29 %

Frais de gestion de la fortune (TER)

## Actifs du bilan en CHF 630 515 489



<sup>1</sup> y compris trésorerie et équivalents de trésorerie, créances/prêts, actifs transitoires et autres placements



## Caisse de pensions ASMPP/feusuisse

Brunnmattstrasse 45 | Postfach | 3001 Bern  
031 379 42 42 | ak105@ak105.ch  
www.ak105.ch



Pensionskasse SMGV/feusuisse  
Caisse de pensions de l'ASMPP/feusuisse  
Cassa pensione ASIPG/feusuisset

